

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2024

Délibération n°2024/021

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Alain EYNARD-VERRAT (pouvoir donné à Mme Anne-Marie ROCHE)

Convocation du : 19 mars 2024 - Affichage du : 20 mars 2024

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseiller représenté : 1

M. Michel LÉGER a été élu secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

09 AVR. 2024

RÉCÉPISSÉ

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE

Vu le vote du Budget Primitif du budget principal pour l'année 2024,

VOTE un crédit de 5 615 € pour les subventions allouées aux associations,

DIT que cette somme sera imputée à l'article 65748 du Budget Communal 2024, et se répartit de la façon suivante :

* Association de Chasse de MONTAGNY	: 100 €
* A.S. Football de MONTAGNY	: 1 000 €
* Association des jeunes de MONTAGNY	: 2 000 €
* Amicale des Anciens Pompiers de MONTAGNY	: 150 €
* Clique Municipale	: 400 €
* Club du Soleil (club des Aînés Ruraux)	: 950 €
* Amicale des Donneurs de Sang	: 160 €
* FNACA (Fédé.Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	: 105 €
* Coopérative Scolaire de MONTAGNY (subvention pour abonnement)	: 150 €
* Association des Parents d'Elèves de MONTAGNY	: 400 €
* Association « Les amis de la Centaurée »	: 100 €
* Association « Vaincre la mucoviscidose » organisation des « Virades de l'espoir »	: 100 €

M. Franck ROCHE
n'a pas pris part au
vote pour cette
subvention

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 9 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Roland DRAVET

